



Partage des biens - achetés avant mariage

Par **mimich1209**, le **04/02/2012 à 18:03**

Bonjour, rnma femme est propriétaire d'un appartement avant le mariage de 2 ans. rnc'est elle qui paye les mensualités du crédit immobilier de l'appart. rnElle me menace de me mettre dehors a chaque dispute. rnNous sommes mariés sous le régime du partage des biens. mariage en tunisie et transcrit en france. rnrnje voulais savoir si elle a le droit de m'expulser de l'appart? et en cas de divorce quels sont mes droits par rapport à cet appart? rnrnMerci

Par **Marion2**, le **04/02/2012 à 18:19**

Bonjour, rnrnVotre épouse peut demander l'autorisation au Juge aux Affaires Familiales de résidence séparée. rnDans ce cas là, l'appartemnet appartenant à votre épouse, vous serez oblié d epartir. rnrnEn cas de divorce, vous n'avez aucun droit sur cet appartement, à plus fortes raisons que c'est elle qui rembourse les mensualités du crédit. rnrnCdt

Par **mimich1209**, le **04/02/2012 à 18:29**

Je vous remercie pour votre réponse. rnPourriez vous me dire dans quel cas je pourrais être propriétaire à moitié de l'appartement. Par exemple, dans le cas ou je paie la moitié des mensualités du crédit? rnj'ai besoin de trouver une solution pour me sentir chez moi. et arrêter cette pression psychologique dans laquelle elle me fais vivre. rnrnMerci

Par **amajuris**, le **04/02/2012** à **20:37**

bjr, rnpayez la moitié des mensualités ne vous rendra pas propriétaire de l'appartement qui est un bien propre de votre épouse. rnpour en devenir propriétaire partiellement il faudrait qu'elle soit d'accord pour vous en vendre une partie que vous devrez payer au prix du marché. rnvu vos relations, ce serait un bêtise pour elle de faire ça. rncdt